

**CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS**

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER
<p><b>Détachement des personnels enseignants du 1er degré, d'éducation et psychologues</b> dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.</p> <p><b>ATTENTION :</b> <b>les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 18 janvier à l'IEN de la circonscription pour avis et non pas directement à la DPAA au plus tard le 18 janvier</b></p>	<p>Instruction du 28 mars 2022 relative à la mobilité.</p>	<p>Le dossier de candidature est annexé à la CIRCULAIRE n° 2022-127 de la DPAA2 du rectorat de Créteil du 20 octobre 2022 et à ce calendrier</p>	<p>Les dossiers de candidature (demande de détachement) ainsi que la lettre de motivation et le curriculum vitae pour un <b>détachement dans le corps des attachés d'administration</b> seront adressés à la circonscription pour <b>avis de l'IEN</b> au plus tard le :</p> <p><b>MERCREDI 18 JANVIER 2023</b></p> <p>La circonscription devra envoyer les dossiers avec avis de l'IEN à : <a href="mailto:edith.reillier@ac-creteil.fr">edith.reillier@ac-creteil.fr</a> <i>ET</i> <a href="mailto:ce.drhm@ac-creteil.fr">ce.drhm@ac-creteil.fr</a> <b>pour avis DASEN</b> au plus tard le :</p> <p><b>mardi 24 janvier 2023</b></p> <p>DATE ENVOI par la DSDEN à la DPAA <b>au plus tard le 27 janvier 2023</b></p>